La France s'honore d'assumer les fautes qu'elle a pu commettre par le passé

M. Hervé Morin, ministre de la défense

« Il nous restait à engager la France dans cette même voie s'agissant des victimes de radiations liées aux essais nucléaires. C'était à mon sens un devoir pour l'État et pour la France. La France s'honore d'assumer les fautes qu'elle a pu commettre par le passé. Je suis fier d'être le ministre de la défense qui, au nom du Gouvernement, vous le déclare de cette tribune. »

Extrait du débat sur la proposition de loi de Mme Taubira sur les conséquences des essais et accidents nucléaires. Paris - Assemblée nationale, 27 novembre 2008

La parole est à M. Hervé Morin, ministre de la défense.

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous débattons en effet d'un sujet essentiel, qui dépasse largement les sensibilités politiques.

Il existe un consensus, ou presque, sur la nécessité de la dissuasion nucléaire. De la même manière, comme le montre ce débat, il existe un consensus sur la nécessité d'indemniser les victimes éventuelles des essais nucléaires. Cette réparation est justice. Il est de la responsabilité du Gouvernement d'indemniser ces victimes, dès lors que le lien de causalité entre la maladie ou les troubles dont elles souffrent et les essais nucléaires est avéré.

Presque tous les États le font, et la France ne doit pas déroger à la règle. Il nous faut trouver une solution juste et le faire avec rigueur, avec sérieux, et aussi avec le souci de l'humanisme, de la justice et de l'équité, comme vous l'avez tous dit.

M. Bernard Deflesselles. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

C'est dans cet esprit que, depuis mon arrivée au ministère de la défense, j'ai mené un certain nombre d'actions. Lorsque j'étais président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, j'étais, comme vous, sensible à cette question et, pour tout dire, très perplexe, sinon troublé par le comportement de l'État. Permettez-moi donc de rappeler les actions que j'ai menées depuis mon arrivée au ministère.

Nous avons créé à Papeete, en novembre 2007, le centre médical de suivi. Les anciens travailleurs polynésiens des sites d'expérimentations et les populations des îles ou atolls des Gambier, de Tureia, de Reao et de Pukarua peuvent y consulter, pour un bilan médical individuel, un médecin militaire mis à la disposition du ministère polynésien de la santé.

Ensuite un bilan médical complet, assorti d'un suivi médical, a été proposé aux huit personnes irradiées lors de l'accident Béryl du 1er mai 1962. Elles ont été examinées à l'hôpital d'instruction des armées de Percy et leurs dossiers sont en cours de révision.

Par ailleurs, j'ai donné des consignes au service de santé des armées afin que l'ensemble des services médicaux d'unités des forces armées et de la gendarmerie reçoivent toute personne ayant participé aux essais qui se présenterait à eux, et ce quel que soit son statut actuel. Ces personnes sont examinées par un médecin militaire qui peut proposer, en lien avec le médecin traitant, des examens complémentaires. Elles sont informées sur les services et les administrations à contacter pour obtenir leurs dossiers médicaux et, le cas échéant, leurs relevés dosimétriques.

À cet égard, madame Adam, je précise que les dossiers médicaux ne sont pas classés « secret défense », et que les intéressés y ont librement accès.

Mme Patricia Adam. Ils ne comportent aucun relevé dosimétrique!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

En outre, trois experts de l'Académie des sciences et de médecine ont été habilités et ont désormais accès à toutes les archives classées « secret défense ». Enfin, en cas de demande des juridictions, les documents protégés sont déclassifiés, selon la procédure classique et après saisie de la commission consultative du secret de la défense nationale, dont je continuerai de suivre les avis.

M. Paul Giacobbi. Tout cela ne prend qu'une dizaine d'années!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Un numéro vert a été mis en place pour délivrer toutes les informations utiles à l'établissement des dossiers.

À ma demande, mon cabinet a reçu à plusieurs reprises les associations et les parlementaires concernés par cette question.

En outre, j'ai confié à un organisme indépendant, SÉPIA Santé, une étude épidémiologique concernant les anciens travailleurs du centre d'expérimentation du Pacifique, dont les résultats seront connus à la fin de l'année prochaine, mais je m'efforcerai de raccourcir encore ce délai.

Enfin, chaque dossier contentieux est examiné au cas par cas, en toute objectivité et dans le plus grand souci de transparence. Un mémoire complet, comportant un rappel des états de service et des éventuels bilans radiologiques, est ainsi constitué.

Par ailleurs, conformément à la ligne de conduite que j'ai fixée, le ministère de la défense ne conteste plus systématiquement toute décision de justice qui lui est défavorable.

Mme Patricia Adam. C'est vrai.

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Après une étude individuelle des dossiers concernés, j'ai donc décidé de ne pas pourvoir le ministère en cassation dans l'affaire Cariou et l'affaire Geneix, contre l'avis des services.

M. Bernard Deflesselles. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Certes, je conviens qu'il faut aller plus loin et modifier le dispositif législatif existant, conformément aux orientations tracées par le Premier ministre. Toutefois, sur un sujet aussi complexe et délicat, une proposition de loi au contenu très général, qui ne repose pas sur des études scientifiques approfondies, me semble inadaptée, d'autant que les connaissances ne cessent d'évoluer. Ainsi, madame la rapporteure, j'adhère à votre démarche, mais pas à votre texte.

Vous nous y proposez notamment d'affirmer la présomption de lien de causalité entre les pathologies radio-induites et les essais nucléaires. Or ce n'est pas au législateur mais aux autorités scientifiques et médicales d'établir un tel lien. De surcroît, ce serait mettre sur un pied d'égalité d'une part, les personnes qui ont été réellement exposées et d'autre part, celles qui sont malades pour des raisons incontestablement extérieures à l'exposition. Une telle assimilation serait irrecevable, car elle serait injuste.

À cet égard, les tribunaux ont refusé d'accorder une indemnisation dans les cas de maladies dont la cause était liée à d'autres risques tels que le tabac ou l'alcool, par exemple.

M. Maxime Gremetz. C'est normal!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Je ne veux poser le principe d'un droit à l'indemnisation des victimes que pour celles qui ont été exposées de façon significative lors des essais, en fonction de l'état des connaissances scientifiques et médicales.

M. Maxime Gremetz. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Pour cela, il nous faut introduire dans le décret d'application un seuil d'exposition à partir duquel les personnes pourront bénéficier de l'indemnisation.

M. Paul Giacobbi. Trente ans plus tard, ce sera facile!

M. Yves Cochet. Écoutez le docteur Ménard!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Certains médecins estiment ce seuil à 50 millisieverts, d'autres à 100 ; pour ma part, je considère que 50 millisieverts pourraient constituer un seuil adapté, puisqu'il correspond à la limite annuelle

d'exposition des professionnels du nucléaire à l'époque des essais. C'est aussi au-delà de ce seuil que les autorités envisagent 1'évacuation des populations civiles en cas d'accident nucléaire.

Nous devons également nous appuyer sur une liste des maladies radio-induites qui sont effectivement liées à l'exposition nucléaire et, partant, qui justifient l'indemnisation, liste qu'il faudra dresser en fonction des connaissances scientifiques et médicales. J'ajoute que la liste du code de pensions militaires doit être la même que celle de la sécurité sociale.

Mme Patricia Adam. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Telles sont les conditions d'un droit à l'indemnisation juste pour les éventuelles victimes des essais nucléaires. Au moment des essais, chaque membre du personnel exposé disposait d'un dosimètre individuel mesurant son exposition, et des relevés d'ambiance ont été effectué dans les zones environnant le site des explosions pour, là encore, en mesurer l'exposition. Ces données figurent dans nos archives.

M. Maxime Gremetz. Ah!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Elles permettront d'évaluer chaque cas individuel, civil ou militaire, y compris parmi les populations locales qui auraient été exposées.

M. Bernard Deflesselles. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Vous proposez aussi, madame la rapporteure, de reconnaître les effets héréditaires des irradiations. Je ne suis pas médecin, et vous non plus ; la science n'a pourtant jamais mis ces effets en évidence, y compris parmi les irradiés d'Hiroshima et de Nagasaki.

Mme Patricia Adam. Vous ne pouvez pas dire cela!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Les effets des radiations sont congénitaux – ils peuvent se manifester au cours d'une grossesse – mais ils ne sont pas héréditaires : tel est le consensus scientifique actuel.

Enfin, dans la perspective du futur projet de loi, j'ai lancé une étude d'impact pour évaluer le nombre potentiel de personnes réellement concernées.

M. Paul Giacobbi. C'est une obligation : tout projet de loi suppose une étude d'impact !

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

À ce jour, 355 demandes de pensions militaires d'invalidité ont été déposées depuis 1995. Cette étude permettra de mettre en place un financement adapté aux besoins.

J'ai entendu M. Ménard nous proposer la création d'un fonds d'indemnisation.

M. Maxime Gremetz. Oui!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Peut-être serait-il préférable d'imputer ces indemnisations aux crédits que l'État consacre aux pensions civiles et militaires. Néanmoins, si, à l'issue des travaux préparatoires que nous mènerons ensemble, vous préférez la solution du fonds d'indemnisation, nous pourrons en débattre.

M. Maxime Gremetz. La création d'un fonds d'indemnisation serait plus sûre!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

De grâce, n'inventons pas des structures nouvelles pour le seul plaisir de les créer.

Je précise, monsieur Gremetz, que si j'ai présenté l'avant-projet de loi au groupe UMP, c'est parce qu'il me l'a demandé.

M. Maxime Gremetz. Il fallait le savoir!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

J'aurais été ravi que vous m'invitiez à le faire auprès de vous!

M. Maxime Gremetz. Si vous étiez encore député, vous auriez été le premier à protester solennellement !

M. le président. Monsieur Gremetz! Seul M. le ministre a la parole.

M. Maxime Gremetz. Excusez-moi, mais M. le ministre le sait aussi bien que moi puisque nous avons travaillé ensemble!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

En effet, j'ai siégé à vos côtés pendant neuf ans. J'insiste donc : si le président du groupe GDR m'y invite, je viendrai avec plaisir vous présenter l'avant-projet. En l'occurrence, c'est le groupe UMP qui m'a sollicité.

M. Bernard Deflesselles. C'est vrai : nous l'avons invité.

M. Maxime Gremetz. Encore fallait-il savoir que le projet existait! Même les associations n'ont pas été mises au courant!

M. le président. Je vous en prie. Seul M. le ministre a la parole.

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Ce texte créera une commission nationale d'indemnisation des conséquences sanitaires des expérimentations nucléaires chargée de vérifier que les conditions d'indemnisation sont bien réunies. Elle sera, madame la rapporteure, composée d'experts reconnus et indépendants ; je souscris sur ce point aux propos de M. Lellouche.

M. Paul Giacobbi. Écarterait-on les parlementaires de la législation ?

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Nous pourrons éventuellement débattre d'y inclure un ou deux représentants du Parlement.

Les travaux de cette commission sont avant tout affaire d'expertise scientifique. En démocratie, les pouvoirs sont séparés : certains exécutent, d'autres contrôlent et légifèrent. (Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

M. Paul Giacobbi. La législation est faite par les parlementaires !

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Je propose donc d'associer la représentation nationale, majorité et opposition comprises, au sein d'un groupe de travail.

M. Georges Colombier. Et voilà!

M. Maxime Gremetz. C'est bien!

M. Paul Giacobbi. On associe le Parlement à l'élaboration de la loi!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Ce groupe de travail achèvera la préparation du texte que j'espère présenter en conseil des ministres en début d'année prochaine. (Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)

M. Maxime Gremetz et M. Jean-Louis Idiart. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Ce texte répondra à vos préoccupations, qui sont aussi les miennes depuis mon arrivée au ministère.

M. Bernard Deflesselles. Bel exemple de coproduction législative! C'est ce que nous voulons!

M. Jean-Pierre Soisson. Enfin l'unité nationale sur un sujet aussi important!

M. le président. Mes chers collègues ; je vous en prie!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Il s'appliquera aux militaires, mais aussi à tous les personnels ayant participé aux essais et, naturellement, aux populations polynésiennes. (« Très bien! » sur divers bancs.)

M. Maxime Gremetz. Voilà!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Je saisirai dès ce soir le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale afin qu'ils consultent les groupes politiques et m'indiquent lesquels des parlementaires seront associés à ces travaux.

M. Christian Ménard. Parfait!

M. Maxime Gremetz. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

Grâce à ce projet de loi, nous mettrons fin à une ère de procès aléatoires, longs et coûteux pour enfin faire valoir un droit à l'indemnisation des victimes malades des essais nucléaires qui soit le même pour tous nos compatriotes, qu'ils soient civils ou militaires, ultramarins ou métropolitains.

La France doit être exemplaire en matière nucléaire; j'y suis très attaché. Le Président de la République l'a rappelé à Cherbourg le 21 mars dernier: nous avons un bilan « unique au monde » en ce domaine. Nous respectons nos engagements internationaux, y compris le traité de non-prolifération nucléaire. Nous sommes le premier État, avec le Royaume-Uni, à avoir signé et ratifié le traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous sommes le premier État à avoir décidé la fermeture et le démantèlement de nos installations de production de matières fissiles à des fins explosives. Nous sommes le seul État à avoir démantelé, de manière transparente, notre site d'essais nucléaires situé dans le Pacifique. Nous sommes le seul État à avoir démantelé nos missiles nucléaires sol-sol. Nous sommes le seul État à avoir réduit volontairement d'un tiers le nombre de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, et le Président de la République vient en outre de décider la réduction d'un tiers de la composante aéroportée.

En matière nucléaire, la France applique le principe de la stricte suffisance, en vertu duquel elle maintient l'arsenal au niveau le plus bas possible compte tenu du contexte géostratégique, tout en pratiquant le degré le plus élevé possible de transparence. Ainsi, les sites de Pierrelatte et de Marcoule ont été visités le 16 septembre dernier par un groupe d'experts venus de 44 pays pour constater le démantèlement de nos installations.

Il nous restait à engager la France dans cette même voie s'agissant des victimes de radiations liées aux essais nucléaires. C'était à mon sens un devoir pour l'État et pour la France.

M. François Rochebloine. Très bien!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

La France s'honore d'assumer les fautes qu'elle a pu commettre par le passé. Je suis fier d'être le ministre de la défense qui, au nom du Gouvernement, vous le déclare de cette tribune.

Je vous demande donc d'interrompre la discussion à ce stade, pour la reprendre une bonne fois pour toutes dans les premiers mois de l'année 2009 afin d'aboutir à une solution sérieuse et rigoureuse...

M. François Rochebloine. Et définitive!

M. Hervé Morin, ministre de la défense.

mais aussi juste, humaniste et apaisante. (Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)